

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1085

AMENDEMENT

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur et M. Dive

AVANT L'ARTICLE 19

Rédiger ainsi l'intitulé du titre IV :

« Renforcer la place des agriculteurs dans la chaîne économique pour améliorer leur revenu »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel